

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF116

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Jégo

ARTICLE 48

A la dernière ligne de l'alinéa 2 du présent article, substituer au montant « 1 906 007 » le montant « 1 867 886 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à fixer le plafond des autorisations d'emplois de l'Etat, exprimé en équivalent temps plein travaillé, à 1 867 886 emplois pour l'année 2014.